



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carriere

Question écrite n° 50342

Texte de la question

M Philippe Bassinet appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux collectivites locales sur le probleme particulier pose par l'absence de possibilite de promotion pour les fonctionnaires des collectivites territoriales employes comme cuisinier. En effet, le concours ouvrant l'accès au grade d'agent de maitrise comporte differentes specialites, mais aucune ne recouvre les emplois de cuisinier de collectivite. Ces personnels peuvent passer les concours d'agent technique et d'agent technique qualifie, mais leur carriere se retrouve bloquee. Il est donc dommageable qu'un secteur aussi important que celui de la restauration en collectivite locale ne donne aucune perspective de carriere a ces agents. Il lui demande donc quelle mesure il entend prendre afin de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'extension des specialites de la maitrise ouvriere territoriale est actuellement a l'etude, dans le cadre de la reflexion prevue par le protocole d'accord conclu le 9 fevrier 1990 sur la renovation de la grille des classifications et des remunerations des trois fonctions publiques. Il est pris bonne note de la situation evoquee par l'honorable parlementaire, qui sera etudiee avec celle des emplois a caractere technique ne possedant pas vocation, pour l'instant, a l'accès au grade d'agent de maitrise.

Données clés

Auteur : [M. Bassinet Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50342

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4741